

Montréal, le 3 octobre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Regnault
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Dossier de la Régie : R-3879-2014, phase 3**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 1^{er} octobre relative, notamment, aux échéanciers de traitement de différentes demandes dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en titre.

Pour ce qui est des tarifs provisoires découlant de la décision D-2014-167, la Régie prend acte des préoccupations de Gaz Métro et accepte de reporter l'échéance du dépôt des modifications tarifaires portant sur l'ensemble des composantes au **11 décembre 2014 à 12h, au plus tard**, de façon à permettre l'application de tarifs définitifs de transport et d'équilibrage au 1^{er} janvier 2015 et l'application de tarifs provisoires de distribution à compter de cette même date.

Pour ce qui est du calendrier de traitement de la phase 3 du présent dossier, eu égard à la demande de révision logée par Gaz Métro dans le cadre du dossier R-3901-2014, la Régie se prononcera ultérieurement sur son calendrier de traitement.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml